

# UNIVERSITÉ BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 6 FÉVRIER 2020

## Délibération n°2020.CA.04

Intitulé et descriptif de l'objet :

**Le montant de l'enveloppe allouée dans le cadre de la bourse de mobilité proposée par la Plateforme Nationale pour la Recherche sur la fin de vie.**

Délibération présentée :

**Pour décision**

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018 ;

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

<p><b>Membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i></li><li>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i></li><li>• <b>Quorum : 23</b></li> <li>• Membres présents : 18</li><li>• Membres représentés : 10 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i></li><li>• Total : 28</li></ul>	<p><b>Décompte des votes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Refus de vote : 0</li><li>• Abstention(s) : 0</li><li>• <b>Votants : 28</b> <i>(total membres présents et représentés – refus de vote et abstentions)</i></li><li>• Pour : 28</li><li>• Contre : 0</li></ul>
--	---

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 7 février 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC  
Luc JOHANN



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »